



Le remplacement des fenêtres est-il à la charge de la copropriété

Par **Locataire14**, le **06/03/2010** à **16:03**

Bonjour! Je suis actuellement locataire dans un immeuble qui est géré en copropriété. Les fenêtres de mon studio sont dans un très mauvais état et laissent passer le bruit ainsi que le froid. Au moment de la signature des papiers il y a un an, mon propriétaire a admis lui même le très mauvais état des fenêtres en me conseillant de ne pas m'y appuyer au risque de tomber...

Lorsque je l'ai rappelé, il m'a dit que le changement des fenêtres était à la charge de la copropriété et que celle ci n'avait pas souhaité y procéder. Depuis je m'interroge sur le point de savoir si c'est vraiment le cas, car en regardant la façade de mon immeuble je vois bien que certains fenêtres sont très récentes! Je n'arrive pas à joindre le syndic pour qu'il me fixe sur la question et je ne voudrais pas commencer à m'emporter contre mon propriétaire pour rien!

Merci de votre aide